

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Afrique

Afrique australe

Afrique du Sud/Namibie

Préoccupé par le sort des victimes à la suite des opérations militaires, au début de juillet, à la frontière Namibie-Angola et au sud de l'Angola, le CICR a demandé à toutes les parties au conflit d'appliquer les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Il a, en outre, offert ses services d'intermédiaire neutre et impartial en matière de protection et d'assistance.

Dans le courant du mois de juillet, les délégués du CICR à Pretoria ont effectué des missions d'évaluation dans les localités entourant Pretoria et Johannesburg (Atteridgeville, Saulsville, Mamelodi, Tembisa et Alexandra) et dans les cités proches de Queenstown et d'East London. Il s'agissait de faire le point sur l'action du CICR en faveur des familles de détenus et d'anciens détenus visités durant leur captivité par le CICR. Rappelons que cette action est triple: aide alimentaire mensuelle fournie à chaque famille de détenus dans le besoin, sous forme de colis avec des vivres de base; financement du transport des familles, deux à trois fois par an, pour visiter un parent détenu; examen médical, par un médecin choisi par le CICR, des personnes les plus démunies de moyens (le rapport médical est déterminant pour décider de la poursuite ou non de l'aide médicale).

Pour les mois de juillet et août, l'assistance du CICR dans le cadre de cette action s'est élevée à près de 28 000 francs suisses.

Angola

Engagé, depuis le mois de mai déjà, dans une vaste action d'assistance alimentaire en faveur de plusieurs dizaines de milliers de personnes déplacées dans la province de Huambo, en Angola, le CICR a été saisi, en juillet, d'une demande du gouvernement de Luanda pour une aide médicale en faveur des victimes des opérations militaires dans le sud du pays.

En conséquence, une équipe médicale du CICR, comprenant un médecin, une nutritionniste et deux infirmières, a effectué plusieurs missions d'évaluation dans cette région afin de déterminer l'ampleur des besoins. Elle a visité notamment Katchiungo et Bailundo, dont les hôpitaux ont été approvisionnés en médicaments. Six malades, parmi lesquels trois enfants souffrant de malnutrition et d'anémie graves, ont été évacués sur l'hôpital de Huambo par les soins du CICR. En outre, le CICR organise un centre de nutrition à Katchiungo.

Lors de la visite des villages de Chiumbo, Alto Chiumbo, Sfinge et Capange, le médecin du CICR a diagnostiqué des symptômes de malnutrition dans toute la population et des maladies chez les enfants, dues principalement à la déficience alimentaire et au manque d'hygiène. Des cas de gale, paludisme, bilharziose, pneumonie et tuberculose ont été également détectés. Enfin, l'équipe médicale a procédé sur le terrain à un certain nombre de traitements, en particulier des cas de paludisme, de conjonctivite et d'infection pulmonaire.

Toujours sur le plan médical, l'équipement et l'appareillage du centre orthopédique pour amputés de Bomba Alta, financé et géré par le CICR, a été pratiquement achevé, neuf mois après le démarrage du projet. Le centre a atteint maintenant sa capacité normale de production, de l'ordre d'une trentaine de prothèses par mois.

Pour la distribution des secours aux populations déplacées, deux équipes ont été mises sur pied, l'une s'occupant de la zone est (Katchiungo, Tchikala, Tcholoanica), l'autre de la zone nord (Bailundo, Alto Hama). Ces équipes ont étendu leur champ d'activité à cinq nouvelles agglomérations, où la situation alimentaire était grave.

Les secours distribués durant le mois de juillet ont totalisé 43 tonnes de vivres, ainsi que 5900 couvertures et 2750 kg de savon, en faveur de 12 300 personnes déplacées, dont 5400 enfants; en août, ils se sont élevés à 155 tonnes et ont bénéficié à environ 15 000 personnes.

Parallèlement à ses activités d'assistance, le CICR poursuit également une action de protection en Angola. Le chef de la délégation du CICR a entrepris des démarches auprès des autorités afin de visiter les prisonniers de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

détenus par le gouvernement angolais. De son côté, par lettre du 25 juillet adressée au CICR, l'UNITA s'est formellement engagée à respecter les règles fondamentales du droit international humanitaire applicables dans les conflits armés.

Signalons enfin que le dispositif du CICR en Angola s'élevait, fin août, à 21 personnes: délégués-secours, médecin, infirmière, nutritionniste, physiothérapeutes, prothésiste, administrateurs, ainsi que deux pilotes assurant, depuis le 4 août, trois vols hebdomadaires entre Luanda et Huambo d'un avion CICR de type « Islander », précédemment affecté à la délégation de Salisbury.

Zimbabwe

Poursuivant son désengagement progressif consécutif à la fin du conflit au Zimbabwe, la délégation du CICR à Salisbury a cessé depuis le mois de juin toute activité sur le plan des secours et de l'assistance médicale. En ce qui concerne les activités de recherches, des dispositions ont été prises pour permettre à la Croix-Rouge du Zimbabwe d'en assumer au plus tôt la responsabilité. Les trois derniers mois ont vu une augmentation des demandes d'enquêtes de la part d'anciens réfugiés rapatriés ou de parents d'ex-combattants des mouvements nationalistes. Depuis le début de l'année et jusqu'à fin août, le bureau de recherches au sein de la délégation de Salisbury a ouvert 282 nouvelles enquêtes et traité 3431 cas par correspondance, télex, communications téléphoniques, visites reçues ou effectuées. Il a procédé en outre à 8 rapatriements.

Dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, les délégués ont entrepris plusieurs démarches auprès des autorités, en vue de hâter l'adhésion du Zimbabwe aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.

Zambie

Dans la précédente *Revue internationale*, nous écrivions que les délégués du CICR en Zambia avaient fait, au mois de juin, des distributions de secours. Nous désirons préciser que ces secours étaient destinés à des réfugiés de Namibie et du Zimbabwe, ainsi qu'à des enfants zambiens souffrant de malnutrition.

Zaire

Poursuivant leurs visites dans les lieux de détention civils et militaires, deux délégués du CICR ont eu accès, entre le 25 juillet et le 4 août, à la totalité des neuf cachots de la gendarmerie, à Kinshasa. A partir du 19 août, une nouvelle série de visites a été effectuée dans 29 lieux de détention au Shaba.

Afrique orientale et centrale**Ethiopie**

Durant les mois de juillet et août, le chef de la délégation a.i. du CICR à Addis-Abeba, M. François Droz, a entrepris une série de missions dans les provinces administratives d'Erythrée, de Harrarghe et de Tigré, en vue de définir à nouveau les besoins existants sur le plan de l'assistance matérielle et de régler les problèmes d'acheminement des secours. Il a visité les 28 et 29 juillet Asmara, où le CICR a fait acheminer par avion 33 tonnes de vivres et de médicaments en faveur de la population civile. Le 12 août, M. Droz s'est rendu à Harrar et, les 15 et 16 août, il a visité, près de Mekelé, deux camps hébergeant au total 5200 personnes déplacées. Des besoins urgents y ayant été constatés, il a fait remettre plusieurs assortiments médicaux (1 unité hôpital, 3 unités dispensaires, 3 unités pédiatrie), ainsi que 10 tentes, des couvertures et des vivres.

Ouganda

Depuis la fin de la situation d'urgence consécutive au conflit Ouganda-Tanzanie, le CICR, selon sa pratique, avait cessé ses activités de secours et d'assistance médicale — reprises en charge par les services gouvernementaux, la Croix-Rouge nationale et d'autres organisations caritatives — pour se consacrer principalement à ses tâches de protection et de recherches.

Dans le cadre de cette action, une nouvelle série de visites des lieux de détention s'est déroulée du 25 juillet au 21 août. Durant cette période, cinq délégués, dont un médecin, se sont rendus dans les prisons de Luzira

(Murchison Bay, Upper et Women's), Mbale (Main et Women's), Jinja (Main et Remand), Rwimi, Tororo, Kiburara, Port Portal, Kigo et Gulu, où ils ont eu accès à 4789 détenus, dont 112 femmes.

Dans l'intervalle qui séparait cette série de visites de la précédente, en mars-avril, chaque lieu de détention avait été visité au moins une fois et la situation dans les grandes prisons, telles que Murchison Bay, Mbale, Jinja, avait été suivie de près par les délégués.

Les distributions de secours (vivres, médicaments) en faveur des détenus ont été accrues. Le montant affecté à cette action est passé de 10 000 dollars en juin à 14 100 en juillet et 20 700 en août.

Pour ce qui est des activités de recherches, le bureau de Kampala a enregistré une nette augmentation du pourcentage des réponses aux messages familiaux transmis par son intermédiaire.

Tchad

Contraints, par la persistance des combats et l'absence de sécurité, de se replier sur Kousseri, ville située sur la rive camerounaise du Chari, les délégués du CICR n'en ont pas moins continué, à la faveur de déplacements quotidiens à N'Djamena, de mener leurs activités d'assistance et de protection dans la zone contrôlée par les Forces armées populaires (FAP) et de s'y occuper du dispensaire de Farcha. Dans la partie de la capitale tchadienne tenue par les Forces armées du Nord (FAN), à laquelle ils n'ont plus eu accès depuis le 24 mai (la délégation avait été à plusieurs reprises l'objet de tirs), les délégués du CICR ont mis en place un dispositif assurant l'évacuation des blessés jusqu'au Cameroun et la poursuite des recherches de personnes.

De nombreuses démarches ont été entreprises pour tenter de sortir des difficultés dans lesquelles se trouvait l'action du CICR au Tchad. Après la visite, en juin, du délégué général du CICR pour l'Afrique (déjà mentionnée précédemment), les délégués du CICR, le 8 juillet, au cours d'un entretien avec le Président Goukouni Oueddei, ont proposé une trêve du feu, afin d'acheminer du lait en poudre enrichi destiné aux enfants sous-alimentés en zone FAN, où la situation nutritionnelle était devenue précaire. Cela ne s'étant pas réalisé, le siège de Genève a délégué M. Laurent Marti en mission spéciale au Tchad, du 25 juillet au 1^{er} août, dans le but de négocier avec les responsables des différentes tendances la poursuite de l'action du CICR en faveur de toutes les victimes du conflit. A fin août, ces démarches n'avaient pas encore abouti.

Quoi qu'il en soit des difficultés rencontrées au niveau des négociations, l'action d'assistance du CICR n'a pas connu de relâche: en juillet

et août, 220 tonnes de blé (don du Fonds européen de Développement), du lait, du sucre, des médicaments et divers secours ont été distribués dans une vingtaine de villages et de quartiers au nord-ouest de N'Djamena, en faveur de quelque 20 000 personnes déplacées.

Sur le plan de la protection, 42 détenus (prisonniers de guerre FAN et internés civils) ont été visités, les 5 et 6 juillet, à la gendarmerie FAP, à N'Djamena, et des secours leur ont été remis. Le délégué-visitateur s'est entretenu sans témoin avec 20 d'entre eux. Deux autres visites ont suivi, les 18 et 25 juillet, au même lieu de détention.

Signalons enfin que l'impossibilité des déplacements sur le terrain a quelque peu entravé les activités de recherches, notamment la transmission de messages familiaux.

Afrique occidentale

Libéria

M. Frank Schmidt, délégué général du CICR pour l'Afrique, a effectué, du 9 au 17 août, une mission à Monrovia, dans le but de renouveler le contact avec la Croix-Rouge libérienne et d'offrir aux nouvelles autorités les services du CICR pour visiter les personnes détenues suite au coup d'Etat du 12 avril 1980. La précédente visite d'un délégué du CICR au Libéria remontait à 1975, date de l'interruption des visites aux lieux de détention commencées en 1973.

Dans le cadre de sa mission, M. Schmidt s'est entretenu notamment avec le Chef de l'Etat, le Master Sergeant Samuel K. Doe, le ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le général commandant les Forces armées, ainsi que des membres du « People's Redemption Council », organe législatif et exécutif du pays. A la suite de ces entretiens, les autorités libériennes ont donné leur accord pour que le CICR visite certaines prisons, mais non pas tous les lieux de détention. M. Schmidt a clairement indiqué à ses interlocuteurs que la règle de base du CICR était d'avoir accès à tous les lieux de détention sans exception, afin de pouvoir étendre son assistance humanitaire à tous les détenus sans discrimination. Il a fait remarquer, en outre, que si le CICR acceptait de ne visiter qu'une partie des détenus, il agirait en contradiction avec les principes de neutralité et d'impartialité de la Croix-Rouge.

Le Président du CICR a adressé, le 5 septembre, une lettre en ce sens au Chef de l'Etat libérien.

Sahara occidental

A l'occasion d'une mission effectuée, du 5 au 15 juillet, en Mauritanie, deux délégués du CICR, dont un médecin, ont visité, le 8 juillet, 115 combattants du Front Polisario encore détenus dans ce pays. Depuis la dernière visite, remontant à juillet 1979, les autorités mauritaniennes avaient procédé à la libération de 36 prisonniers, dont une majorité de blessés, de malades et de personnes âgées.

Rappelons que depuis septembre 1976, les délégués du CICR n'ont pas été en mesure de visiter les prisonniers mauritaniens et marocains en mains du Front Polisario, en dépit de nombreuses démarches faites auprès des responsables.

Quant aux autorités marocaines, elles n'ont toujours pas donné leur accord à la requête du CICR pour une nouvelle visite à une centaine de prisonniers algériens, ainsi qu'aux combattants du Front Polisario qu'elles détiennent. La dernière visite à ces captifs remonte au printemps 1978.

Amérique latine

Bolivie

A la suite du coup d'Etat survenu le 17 juillet en Bolivie, le délégué régional du CICR pour les pays andins et un délégué-médecin se sont rendus le 25 juillet à La Paz. Conformément au mandat du CICR, ils ont immédiatement entrepris des démarches auprès des autorités, en vue de développer des activités de protection et d'assistance, en faveur notamment des personnes détenues en raison des événements.

L'action de protection du CICR a commencé, aussitôt l'accord des autorités obtenu. Au cours de la première série de visites, qui s'est déroulée du 4 au 16 août, les délégués du CICR se sont entretenus sans témoin avec 176 détenus dans quatre lieux de détention et trois hôpitaux à La Paz et dans les environs de la capitale. Du 20 au 22 août, les délégués se sont rendus dans le département du Béni, où ils ont vu 69 détenus dans deux camps. A la fin du mois d'août, 263 personnes détenues dans seize lieux différents avaient été visitées selon les modalités du CICR.

Pour venir en aide à certains détenus privés de ressources ou d'appui extérieur de leurs familles, des secours divers (médicaments, articles de toilette, couvertures, paillasses), d'une valeur globale de 6500 dollars, leur ont été distribués au cours des visites. Le CICR a, par ailleurs, pris

à sa charge les frais de voyage La Paz-Trinidad pour 5 personnes originaires de cette dernière ville et récemment libérées, qui ne disposaient pas des moyens financiers pour rentrer chez elles.

Dans le domaine des activités de recherches, le bureau de l'ACR (Agence centrale de recherches) au siège de la Croix-Rouge bolivienne à La Paz, dirigé par une déléguée du CICR arrivée le 13 août, a reçu de nombreuses demandes de renseignements. Depuis la mi-août, quelque 1000 personnes sont venues y exposer leur cas (quête de nouvelles de parents présumés disparus, transmission de messages familiaux, etc.).

Salvador

En juillet et août, les délégués du CICR ont poursuivi leurs activités de protection et d'assistance au Salvador en faveur des victimes de la situation de violence qui prévaut dans le pays.

Sur le plan de la protection, des visites ont été effectuées, du 24 juin au 20 juillet, dans la capitale et en province, dans 26 lieux de détention (pénitenciers, lieux militaires, lieux dépendant de la police nationale et de la police des douanes), où se trouvaient 52 personnes détenues en raison des événements. En outre, le 23 août, les délégués ont également eu accès à neuf autres personnes, arrêtées à la suite de mouvements de grève.

Dans le domaine de l'assistance, les délégués du CICR ont été amenés à épauler l'action de la Croix-Rouge salvadorienne pendant l'occupation de l'ambassade du Costa Rica à San Salvador (11-26 juillet). Ils ont accompagné notamment, le 14 juillet, les représentants de la Croix-Rouge nationale à l'ambassade du Costa Rica où, ce jour-là, 53 personnes ont bénéficié d'une consultation médicale. Des médicaments, des articles d'hygiène, des draps, des vêtements pour enfants et du lait pour bébés ont été également distribués. L'action de la Croix-Rouge s'est surtout limitée à l'assistance médicale, car un organisme gouvernemental assurait la fourniture de vivres en suffisance. A cette action conjointe du CICR et de la Société nationale, le CICR a consacré un montant de 2000 dollars. L'occupation de l'ambassade a pris fin le 26 juillet, avec le départ des occupants pour Costa Rica, en présence d'une dizaine de membres de la Croix-Rouge salvadorienne, dont un médecin.

Signalons, enfin, que dans le cadre d'un programme d'information auprès de la population salvadorienne sur le rôle du CICR et d'une Société nationale, ainsi que sur les principes de la Croix-Rouge et les règles humanitaires fondamentales, un délégué-information a été envoyé de Genève et est arrivé le 29 août à San Salvador, pour une mission d'évaluation.

Nicaragua

Les délégués du CICR poursuivent leurs activités de protection en faveur des personnes détenues en raison des événements, qui ont été regroupées par les autorités dans 12 lieux de détention. Entre le 28 juillet et le 22 août, ils se sont rendus dans sept lieux où se trouvaient au total 3427 détenus. Les séries de visites les plus importantes ont eu lieu du 28 au 31 juillet au Centre de réadaptation sociale de Tipitapa, et du 4 au 7 août au Centre de réadaptation sociale de Nueva Guinea.

Etant donné les conditions matérielles de détention, le CICR poursuit son programme d'assistance aux détenus et fournit chaque mois une aide alimentaire pour un montant de 50 000 dollars et une aide médicale évaluée à 10 000 dollars.

Pour ce qui est des activités de recherches, plus de 2000 messages familiaux ont été récoltés au cours des visites de prisons durant le premier semestre de 1980; sur ce total, plus de 1700 ont été transmis. En raison de l'absence d'un système de correspondance, ces messages familiaux sont souvent le seul lien entre les détenus et leurs familles.

Asie

Assistance aux populations du Kampuchéa

La situation confuse et l'absence de sécurité, consécutives aux affrontements armés survenus, fin juin, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, ont nécessité des négociations à haut niveau, tant à Bangkok qu'à Phnom Penh, dans le but de créer les conditions indispensables à la poursuite de l'action humanitaire en faveur des populations du Kampuchéa.

Du 16 au 20 juillet, les représentants du CICR, de l'UNICEF et du PAM (Programme alimentaire mondial), ainsi que Sir Robert Jackson, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, ont eu plusieurs entretiens avec les autorités thaïlandaises, au cours desquels ils ont exposé en détail la position des organisations humanitaires face aux difficultés rencontrées et leur souci de continuer leurs programmes d'assistance, étant entendu que les activités déployées tant au Kampuchéa même que sur la frontière de la Thaïlande constituaient deux volets d'une même action. Ils ont souligné notamment que les secours devaient être distribués équitablement à l'ensemble de la population civile dans le besoin, qu'un contrôle réel des distributions devrait pouvoir être effectué et que des garanties de sécurité devraient entourer les opérations en cours.

Ces entretiens, et ceux qui ont suivi ultérieurement, ont permis de définir une nouvelle répartition des tâches entre les organisations responsables des programmes d'assistance alimentaire à la frontière thaïlandaise: pour sa part, l'UNICEF continuera d'organiser les distributions de nourriture destinée aux groupes de civils les plus vulnérables (femmes et enfants), avec l'aide du PAM et de quelques agences volontaires; en ce qui le concerne, le CICR participe aux distributions aux populations non-résidentes (Kampuchéens se rendant à la frontière pour se ravitailler à travers deux « ponts terrestres », situés uniquement au nord d'Aranya-pra-thet), mais il n'est plus impliqué dans les distributions aux populations résidentes. Quant aux autres activités traditionnelles du CICR, notamment la protection et les tâches de l'Agence centrale de recherches, elles ont été précisées à nouveau aux autorités thaïlandaises, à fin août, par M. François Perez, chef de la délégation de Bangkok. Pour ce qui est du domaine médical, le gouvernement thaï a exprimé une fois de plus le souhait que le CICR continue à assurer la coordination de toutes les activités médicales en faveur de la population khmère à la frontière.

Au terme de leur séjour en Thaïlande, M. Jean-Pierre Hocké, directeur des Opérations du CICR, et les hauts fonctionnaires de l'UNICEF et du PAM, se sont rendus à Phnom Penh où, du 21 au 25 juillet, ils ont abordé avec les autorités les différents problèmes relatifs à l'assistance humanitaire. Ils ont exposé de nouveau la position de principe du CICR et de l'UNICEF, conformément au mandat respectif des deux institutions, et défini les objectifs du programme conjoint pour la période septembre-décembre 1980, en mettant l'accent sur l'importance du contrôle des distributions et du développement des activités médicales. Des assurances ont été obtenues quant aux destinataires des secours et quant aux possibilités de superviser les distributions de la nourriture et des semences.

Kampuchéa

Au Kampuchéa, les délégués de l'action conjointe ont eu l'occasion d'effectuer plusieurs déplacements à l'intérieur du pays. En juillet, une mission d'évaluation et de contrôle des distributions s'est déroulée autour du lac Tonlé Sap, soit à Kompong Chhnang, Pursat, Battambang, Sisophon, Siem Reap et Kompong Thom. Dans deux districts de la province de Prey Veng, les délégués ont assisté à la distribution directe à la population de 280 tonnes de secours (riz, maïs, huile, sucre et lait en poudre). Du 5 au 12 août, le chef de la délégation du CICR à Phnom Penh et un délégué-médecin ont effectué une nouvelle tournée dans la région du Tonlé Sap. Partout, ils ont pu se rendre compte de l'avance-

ment des plantations de riz, dont les semences ont été fournies par la communauté internationale. En outre, ils ont constaté qu'un effort particulier était déployé par le personnel kampuchéen dans les hôpitaux et infirmeries visités.

Dans le domaine médical, la première phase du programme de réactivation de l'infrastructure hospitalière du pays, lancé par le CICR depuis le mois d'avril, a pris fin. Plus de 600 unités standard de matériel médical et de médicaments ont été distribuées dans les infirmeries de villages et les dispensaires de districts, ainsi qu'une dizaine d'unités chirurgicales pour les hôpitaux. Cette assistance s'est élevée à près d'un million de francs suisses et se prolongera pendant le deuxième semestre de l'année, sur la base d'un budget et d'une répartition similaires (500 unités de dispensaires, couvrant une population totale d'environ 5 millions d'habitants).

Enfin, une cinquième équipe médicale, mise à disposition par la Croix-Rouge suédoise, a commencé à travailler à la fin du mois d'août. Basée à Svay Rieng, elle vient s'ajouter à quatre autres équipes, envoyées par les Sociétés de la Croix-Rouge d'Allemagne de l'Est, de Hongrie, de Pologne et d'URSS, qui sont à l'œuvre dans les provinces de Kompong Thom, Kompong Speu, Kompong Cham et Takhmau. A titre d'indication, l'équipe médicale de la Croix-Rouge polonaise, formée de 8 personnes, soigne en moyenne 400 patients hospitalisés à Kompong Cham et traite également 400 patients chaque jour en soins ambulatoires.

Sur le plan des secours aéroportés, l'avion Hercules mis à disposition de l'action conjointe par le gouvernement australien a effectué, du 15 juin au 15 août 1980, 73 vols entre Bangkok et Phnom Penh, assurant le transport de 859 tonnes de matériel et de secours: lait en poudre, nourriture pour bébés, médicaments, équipements médicaux, outils pour l'agriculture, matériel scolaire, etc.

Thaïlande

Les affrontements le long de la frontière khméro-thaïlandaise ont entraîné des mouvements de populations qui ont eu pour conséquence d'entraver les distributions de vivres. Arrêtées pendant quelques jours, celles-ci ont repris en faveur des non-résidents, après la mise en place d'une nouvelle procédure: deux distributions mensuelles à raison de 100 kg de riz par charrette à bœufs et 30 kg de riz par personne se présentant à pied aux « ponts terrestres ».

En revanche, les activités médicales ont connu une forte augmentation en juillet et août, en raison de la situation et de l'apparition d'une épidémie de malaria touchant une grande partie de la population au sud

d'Aranyaprathet. Près d'un millier de personnes (blessés, malades et accompagnants) ont été transférés de la zone frontalière au camp de Khao-I-Dang, grâce au travail de 4 équipes médicales; des distributions de quinine et de moustiquaires ont été effectuées.

A fin août, les effectifs médicaux du CICR en Thaïlande s'élevaient à 114 personnes, dont 21 médecins et 68 infirmières.

Viet Nam

M. Jean de Courten, délégué général du CICR pour l'Asie, a effectué, du 11 au 18 juin, une mission au Viet Nam, au cours de laquelle il a présenté aux autorités et aux dirigeants de la Croix-Rouge vietnamienne le nouveau chef de la délégation du CICR à Hanoï, M. Thierry Germond. A cette occasion, les délégués ont passé en revue avec la Croix-Rouge nationale les programmes d'assistance de la Croix-Rouge internationale et visité quelques-unes des réalisations ayant bénéficié de cette assistance, notamment l'hôpital de Rach Gia, le centre d'urgence d'Ho-Chi-Minh-Ville et le centre de radiologie de l'hôpital Tu Du, dans cette même ville.

De plus, le délégué général a eu l'occasion d'exposer les activités du CICR en Asie du Sud-Est aux autorités vietnamiennes, en particulier au ministre des Affaires étrangères M. Nguyen Co Thach.

D'autre part, dans le cadre de ses activités de protection en faveur de ressortissants de pays n'ayant pas de représentation diplomatique au Viet Nam, le CICR a organisé, le 3 juillet, une nouvelle opération de transfert portant sur 140 personnes d'origine chinoise résidant au Viet Nam et désirant rejoindre leur parenté à Taiwan. Depuis septembre 1976, début de cette action, 3678 personnes ont été transférées en 25 vols.

Réfugiés en Asie du Sud-Est

Le 28 juillet, la Ligue et le CICR ont lancé un nouvel appel conjoint pour obtenir le soutien financier nécessaire à la poursuite de leurs programmes d'assistance en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique. L'appel porte sur un montant de 6 986 000 francs suisses et couvre la période allant du 1^{er} août 1980 au 31 janvier 1981. Il fait suite à la réunion qui a groupé, les 9 et 10 juillet, à Djakarta, les représentants des Sociétés nationales des pays directement intéressés au problème des réfugiés et ceux du CICR et de la Ligue — réunion qui avait permis de faire le point de la situation et d'établir le programme de la nouvelle phase budgétaire.

Pour ce qui est du CICR, et en particulier de son Agence centrale de recherches, les prévisions financières se montent à 1 438 000 francs

suisses pour couvrir les besoins au siège et les frais du terrain, y compris le soutien aux « Tracing and Mailing Services » (TMS) au sein des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillant pour les réfugiés en Asie du Sud-Est. Selon les estimations du Haut Commissariat pour les Réfugiés, le nombre de ces derniers se trouvant encore dans les pays de premier accueil s'élevait à 223 339 personnes au 30 juin 1980.

Rappelons que l'action de la Croix-Rouge internationale en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique est coordonnée par le « Groupe d'intervention Ligue/CICR », mis sur pied en juillet-août 1979. En étroite coopération avec les Sociétés nationales de la région (Chine, Hong-Kong, Indonésie, Macao, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), le Groupe planifie les programmes d'assistance et les implications financières qui en découlent, tant pour les Sociétés nationales directement engagées dans des opérations de secours que pour celles fournissant des fonds, des approvisionnements ou du personnel qualifié.

Signalons, enfin, que 3 délégués, dont un médecin, ont effectué, du 8 au 11 août, une mission dans la région de Songkhla, à l'extrême sud de la Thaïlande, pour étudier la situation des réfugiés entre la période de leur arrivée sur les côtes des pays de premier accueil et leur admission dans les camps. Ils ont constaté sur place l'excellent travail accompli par le HCR, assisté d'organisations volontaires — notamment « Médecins sans frontières ».

Iran

Poursuivant la visite des lieux de détention, le délégué du CICR en Iran s'est rendu, en juillet, dans deux prisons de la province du Khouzistan: à Ahwaz, il a vu quelque 330 détenus et à Abadan, 7 autres. Le 17 août, il a visité une trentaine de détenus à la prison de Zanjan.

Par ailleurs, le 26 juillet, le délégué du CICR a visité, en compagnie de responsables de la Société nationale iranienne, un camp, installé près de la frontière par les autorités de Téhéran, contenant plus de 3000 personnes d'origine iranienne ayant quitté l'Irak. Des formulaires de messages familiaux ont été distribués à cette occasion, à l'intention de ceux qui désireraient écrire à leurs parents restés en Irak.

Afghanistan

A la suite de certaines difficultés rencontrées dans la poursuite de leur mission humanitaire, les délégués du CICR à Kaboul ont été rappelés le 15 juin à Genève pour consultation.

Soucieux d'étendre ses activités de protection et d'assistance matérielle et médicale à toutes les victimes du conflit, le CICR a effectué plusieurs démarches auprès des autorités afghanes, proposant notamment l'envoi à Kaboul d'une mission de haut niveau chargée de discuter des problèmes relatifs à son action. Le 26 juillet, le gouvernement afghan a fait savoir qu'il n'était pas disposé à recevoir la mission proposée. Dans un message adressé le 1^{er} août au président Babrak Karmal, le CICR a demandé aux autorités afghanes de réexaminer leur position, en rappelant que son insistance à être autorisé à déployer ses activités en Afghanistan était motivée uniquement par son souci d'alléger les souffrances des victimes. Des démarches ont été également entreprises auprès du gouvernement de l'URSS.

Devant l'absence de réponse à ses différentes initiatives, le CICR a, en date du 16 septembre, lancé publiquement un appel à toutes les parties militairement engagées dans le conflit afghan pour qu'elles respectent le droit international humanitaire et lui permettent d'accomplir pleinement ses tâches traditionnelles de protection et d'assistance. Le CICR a requis tout particulièrement du gouvernement afghan qu'il l'autorise à reprendre et développer les activités qu'il avait entreprises de janvier à juin 1980. Il a invité également tous les Etats parties aux Conventions de Genève, conformément à l'obligation qu'ils ont de faire respecter ces Conventions, de s'associer fermement à son appel.

Rappelons que c'est suite aux assurances reçues de la part des plus hautes autorités afghanes que le CICR a installé et maintenu en permanence une délégation à Kaboul depuis fin janvier 1980. Durant les quelques mois de leur présence, ses délégués ont pu visiter à deux reprises (6-7 février et 12-13 avril), la prison de Puli Charki, où ils ont vu au total 427 détenus. En outre, à la demande du Croissant-Rouge afghan, ils ont distribué 2 tonnes de secours médicaux à divers hôpitaux de la capitale.

Pakistan

Le professeur Gilbert Etienne, membre du CICR, a effectué, du 16 au 31 août, une mission au Pakistan en vue d'évaluer l'action développée par le CICR dans le cadre de l'opération conjointe CICR/Ligue des Croix-Rouges en faveur des réfugiés afghans.

Opérationnel depuis la mi-février, sur le plan médical, en coopération étroite avec le Croissant-Rouge du Pakistan, le CICR disposait, à fin août, de 3 équipes médicales mobiles composées chacune d'un médecin, de 2 infirmières et d'un chauffeur recrutés localement. Deux d'entre elles sont basées à Parachinar et couvrent la région de Kurram, tandis que la troisième, basée à Miram Shah, opère dans le Nord Waziristan. Durant

les trois premiers mois de leur activité (avril-juin), deux équipes ont traité 15 624 patients dans une douzaine de camps équipés de dispensaires sous tentes. Avec le renfort de la troisième équipe, le total des consultations données en moins d'un mois (du 1^{er} au 24 juillet) s'est élevé à 12 828.

Le dispositif du CICR au Pakistan comprend 2 délégués, dont un médecin qui supervise l'action médicale.

Indonésie

L'action d'assistance conjointe de la Croix-Rouge indonésienne et du CICR en faveur des populations civiles déplacées de Timor-Est, mise en route début octobre 1979 pour une durée initiale de six mois, a été prolongée d'un commun accord pour six nouveaux mois, soit jusqu'au 15 octobre 1980. Elle touche actuellement 14 villages, dont dix (totalisant 61 629 personnes) reçoivent une assistance alimentaire et médicale et quatre (groupant 27 276 personnes) bénéficient uniquement de l'assistance médicale.

Une amélioration générale de l'état de santé dans ces localités a été constatée. Parallèlement à l'opération d'assistance proprement dite, et en vue d'aider au développement de l'agriculture, la Croix-Rouge procède à des distributions de semences de riz et de maïs fournies par le Catholic Relief Services (CRS). Dans certains villages où les sources de protéines sont insuffisantes, un programme d'élevage de poussins résistant aux conditions locales a été entrepris; la possibilité d'élever des canards là où des plans d'eau sont à disposition est également à l'étude. Des jardins potagers ont été créés pour les patients des hôpitaux et un certain nombre d'autres projets ont été réalisés, tels que la construction de nouveaux systèmes de canalisation et d'un réservoir d'eau pour approvisionner l'hôpital de Uatulari, la réparation de ponts, de routes et d'installations sanitaires. Des cours d'hygiène et de premiers secours sont donnés aux populations.

La fin de la saison des pluies a fait surgir de nouveaux problèmes (routes fortement endommagées, vents violents qui, s'ajoutant à une visibilité réduite, ont limité les possibilités de sortie des hélicoptères, mer très agitée rendant le sud de l'île presque inaccessible par bateau), qui ont eu pour conséquence une constante réadaptation de l'infrastructure logistique de l'action.

Les programmes d'assistance médicale entrepris dans la première phase de l'opération se poursuivent. Bien que les problèmes de sous-alimentation dans les villages secourus n'aient pas encore été tout à fait

surmontés, le nombre d'enfants marasmiques est en régression. On note aussi une diminution des cas de malaria. Un programme a été mis sur pied pour lutter contre la filariose et les patients tuberculeux sont suivis régulièrement. Enfin, on note une augmentation du nombre des naissances.

Pour la poursuite de l'action, 500 tonnes de haricots secs, 61 tonnes d'huile, 30 tonnes de sel, 8 tonnes de lait pour enfants, 32 tonnes de sucre, 88 tonnes de savons et 15 000 couvertures ont été achetées à Djakarta. En outre, le gouvernement australien a fait don de 1300 tonnes de maïs et de 110 tonnes de biscuits protéinés, le CRS de 25 tonnes de riz et la Croix-Rouge indonésienne de 50 000 pièces de vêtements. Par de récents dons importants (1,4 million de francs suisses du gouvernement japonais, 500 000 dollars des Etats-Unis, etc.), le budget de la deuxième phase de l'action, qui s'élève à 6 800 000 francs suisses, a été couvert.

Enfin, sur le plan des effectifs, 264 employés de la Croix-Rouge indonésienne (6 collaborateurs, 11 médecins, 16 infirmiers, 135 volontaires locaux, 14 chauffeurs et 82 manutentionnaires) et 3 délégués du CICR (1 médecin et 2 délégués-secours), étaient engagés dans l'opération conjointe au 25 août.

Moyen-Orient

Israël et territoires occupés

Le CICR a suivi de façon très attentive, en juillet et août, la grave situation qui a prévalu dans les prisons israéliennes à la suite de la grève de la faim déclenchée, le 14 juillet, par les détenus de Nafha (prison située dans le désert du Néguev) et qui a entraîné la mort de deux détenus civils arabes.

Sitôt après le début de la grève, les délégués du CICR ont effectué plusieurs visites spéciales dans les lieux de détention touchés par le mouvement: le 18 juillet, ils se sont rendus à la prison de Nafha et se sont entretenus sans témoin avec les prisonniers de leur choix; le 23 juillet, après avoir été officiellement notifiés par les autorités israéliennes de la mort d'un des 26 détenus transférés de la prison de Nafha à celle de Beit Maatsar, les délégués ont visité ce dernier lieu, où ils se sont entretenus sans témoin avec 23 détenus, ainsi que l'hôpital où se trouvaient deux détenus, dont l'un allait décéder le lendemain; le 24 juillet, les

délégués ont effectué une nouvelle visite à la prison de Nafha où ils se sont entretenus sans témoin avec 6 détenus. Ils ont transmis aux familles des nouvelles sur les conditions de santé de leurs parents emprisonnés et ont obtenu des autorités que les familles puissent se rendre, le 27 juillet, à la prison de Beit Maatsar. Enfin, le 6 août, les délégués ont visité à nouveau Nafha, où ils ont vu les 47 prisonniers encore détenus.

Entre-temps, une occupation des lieux et une grève de la faim étaient entreprises par des parents de détenus dans les locaux de la sous-délégation du CICR à Jérusalem. Ce mouvement s'est terminé avec la grève à Nafha, le 15 août.

Les conditions de détention et la grève de la faim dans les prisons israéliennes ont, par ailleurs, fait l'objet de plusieurs entrevues entre les délégués du CICR et de hautes personnalités israéliennes. Le 14 août, M. Jean-David Chappuis, chef de la délégation du CICR à Tel Aviv, a rencontré le ministre israélien de l'Intérieur, M. Yosef Burg.

Rappelons que le CICR visite les détenus civils arabes en Israël et dans les territoires occupés depuis 13 ans. Sitôt après l'ouverture de la prison de Nafha, le 2 mai 1980, et jusqu'au début de la grève de la faim des détenus, ses délégués ont visité la prison à trois reprises et ont fait part de leurs observations sur les conditions matérielles de détention aux autorités israéliennes à différents niveaux.

Transferts

Trois opérations de transfert de personnes ont été organisées, sous les auspices du CICR, entre Israël et les territoires occupés, d'une part, et la Syrie, de l'autre. Le 6 août, une famille de cinq personnes, dont trois enfants, a été transférée de Syrie en territoire occupé du Golan, par le poste de contrôle de Kuneitra. La famille retournait dans son village d'origine de Majdel Chams. Deux autres opérations ont permis à un total de 47 étudiants (45 originaires du Golan et 2 de Gaza) de revenir de Damas dans les territoires occupés pour y passer leurs vacances universitaires.

Liban

L'activité principale de la délégation du CICR à Beyrouth a porté durant ces derniers mois sur les tâches de recherches. En juin et juillet, 4906 messages familiaux ont été échangés, 235 enquêtes ouvertes et 117 cas clos, la plupart avec des réponses positives. Enfin, 70 transferts de personnes ont eu lieu, dont 52 entre diverses zones libanaises.

Dans le domaine de l'assistance, 5,6 tonnes de secours (lait, « baby milk », layettes et vêtements) ont été distribuées en juin, principalement aux victimes des récents événements au Liban-Nord. Depuis juillet, la délégation ne fournit plus d'aide alimentaire.

Sur le plan médical, quelques distributions ont été faites à la Croix-Rouge libanaise ou directement à des hôpitaux, dispensaires et cliniques mobiles. L'activité de la délégation dans ce domaine consiste surtout à mener des enquêtes dans les régions où le CICR est seul à pouvoir se rendre, cela afin d'informer la Croix-Rouge libanaise et les services du gouvernement des besoins existant dans ces régions et de les aider à élaborer en conséquence des programmes d'assistance médicale.
